

Inspirations d'Extrême-Orient

SE CULTIVER
par les arts martiaux

S'ENGAGER
contre des crimes impunis

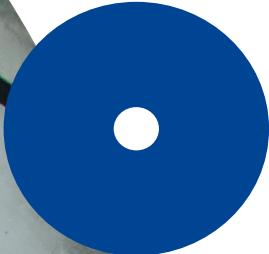
SE DIVERTIR
en créant des jeux de rôle



ne
u
n
i
n
e







L'UniNE et l'Asie

Sommaire

- 03 L'UniNE et l'Asie**
- 04 Quand les regards se tournent vers l'Orient**
- 06 Les leçons très actuelles du Tribunal d'opinion de Tokyo**
- 08 Une idée venue du Japon**
- 10 Noter et être noté, une tendance en question**

Des clins d'œil à différents styles graphiques asiatiques parsèment les photos de ce cahier. Ils sont signés Blablagueuse, une dessinatrice férue de mangas et étudiante à l'UniNE.

Au-dessus et à côté de la juriste Camille Montavon, le marteau de la justice et un jeu de cartes symbolisent deux thématiques abordées dans ce numéro.

Le Printemps culturel neuchâtelois 2025 s'ouvre à la K-culture, soit aux arts et modes de vie coréens. En marge de cette manifestation et en élargissant quelque peu la thématique, À la une s'est demandé comment le continent asiatique interpellait la communauté universitaire.

Première rencontre : celle de Loris Petris. Le professeur de littérature, actuel doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines, enseigne aussi des arts martiaux japonais qu'il pratique à haut niveau. Il raconte l'enrichissement spirituel que lui apportent ces activités.

Camille Montavon (photo ci-contre) livre un récit grave. Chargée d'enseignement à la Faculté de droit, elle enquête sur des crimes sexuels impunis remontant à la Seconde Guerre mondiale et l'espoir que suscite à ce propos le Tribunal d'opinion de Tokyo. Les victimes ? Des centaines de milliers de femmes, en majeure partie d'origine coréenne.

Dans un contexte plus léger, vous découvrirez la genèse d'un jeu « grandeur nature » inspiré d'un anime japonais à succès. On la doit à l'Asian Wave Association, une initiative étudiante créée à l'UniNE et regroupant des passionné-e-s de jeux, de mangas et de K-pop.

Quant au dernier thème abordé, il s'interroge sur l'impact de la notation sociale dans notre pays, dont des versions intrusives sont testées depuis une dizaine d'années en Chine. On fait le point avec Adrian Holzer, professeur en management des systèmes d'informations à l'UniNE.



A l'occasion du Printemps culturel neuchâtelois, biennale culturelle qui se plonge cette année dans la K-culture, À la une a rencontré son vice-président. Loris Petris, l'actuel doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines, titulaire de la chaire de langue et civilisation françaises, enseigne par ailleurs trois disciplines martiales au sein du Service des sports de l'Université de Neuchâtel (SUN). Rencontre passionnante avec un personnage aux multiples facettes.

C'est comme s'il vivait plusieurs existences à la fois. Loris Petris, homme de lettres aux intérêts riches et variés, explore depuis plus de quatre décennies les rapports entre Occident et Orient. Passionné d'arts martiaux, il les pratique assidûment et à haut niveau. Il apporte ainsi une contribution au Service des sports, où il a initié une formation dans le cadre du cursus SEPS (Sciences et Pratiques du Sport) et où il enseigne depuis 1991 au sein du SUN. On peut être un et plusieurs à la fois.

Ancré ici, projeté plus loin
« Pratiquer les arts martiaux, c'est apprendre à affûter l'arme la plus importante : l'esprit, pour assurer son intégrité et sa sécurité ; la bienveillance, pour viser la paix », explique le spécialiste de la Renaissance. Pour Loris Petris, les arts martiaux, qu'ils soient japonais, coréens, chinois ou indiens, peuvent nourrir nos esprits européens de compétences et de valeurs fondamentales. Il s'agit de disciplines partant à la base du corps, mais qui concernent presque avant tout l'esprit et qui par conséquent, nécessitent un profond ancrage en soi. Les armes utilisées dans certaines pratiques martiales, comme le sabre, sont au départ



Quand les regards se tournent vers l'Orient

des armes de guerre, issues du combat réel sur le champ de bataille. « Mais par cette recherche physique et intérieure, les armes permettent d'atteindre une certaine forme de sérénité, avec soi et avec autrui ».

Pour le professeur de littérature, *Les Essais* de Montaigne évoquent aussi cette pacification par une relation plus harmonieuse entre corps et esprit. « Montaigne estime que le corps et l'esprit doivent collaborer, le corps arrêtant et fixant la légèreté de l'esprit, alors que l'esprit doit éveiller et vivifier la lourdeur du corps. Les arts martiaux peuvent nous aider à mieux comprendre et vivre cette démarche-là », observe encore Loris Petris.

« Au fil de l'histoire, les différents arts martiaux se sont influencés et nourris les uns les autres, commente le professeur. Ils sont nés au départ d'un désir de protection pour ensuite se muer en outils d'investigation de soi ». Pour lui, celles et ceux qui pratiquent ces arts martiaux développent des aptitudes à la vie en communauté, puisque ces disciplines visent à instaurer des relations saines avec les autres, en recherche permanente de bien-être, à travers une quête de paix intérieure. La maîtrise de ses propres émotions y est une compétence fondamentale.

Disciplines paradoxales

Pour Loris Petris, la pratique de ces disciplines, à la fois guerrières et spirituelles,

se nourrit de paradoxes. D'une part, les pratiquer nécessite d'être à la fois ancré-e dans l'ancien et dans le présent immédiat. D'autre part, il faut être toujours en mouvement. « On est constamment projeté, autrement dit en chemin vers quelque chose que l'on n'atteindra jamais. On doit regarder plus loin que soi, être dans le mouvement », complète-t-il encore.

Fréquentés par des étudiant-e-s, des collaboratrices, des collaborateurs et d'ancien-ne-s étudiant-e-s de l'UniNE (alumni) qui se rendent souvent au Japon, ces cours d'arts martiaux permettent de se décenter par rapport à nos certitudes, comme l'indique Loris Petris : « L'Orient, cet ailleurs spatial mais aussi ici temporel nous propulse dans un univers totalement autre, ritualisé, ancestral, non logocentrique, où les différences usuelles sont abolies. La posture, le souffle, l'intention, le rythme et la relation y sont primordiaux. Il s'agit là d'un Orient vécu, intériorisé, et pas simplement pensé ».



Bonus multimédia

Passions de profs :
Loris Petris, de la littérature française
aux arts martiaux japonais



Passion Corée du Sud

Si le Comité du Printemps culturel a choisi la K-culture comme thématique centrale en 2025, c'est en raison de l'intérêt très diversifié qui se manifeste pour ce pays et sa culture tournée vers la jeunesse. « L'idée avec cette manifestation est de s'intéresser à des ailleurs que nous connaissons moins dans nos régions. Nous l'avons fait avec l'Iran, Sarajevo, le Grand Nord, le Sahel et les Amériques noires en 2023. La Corée s'est distinguée rapidement parmi d'autres propositions, car ce pays, à la fois complexe et dynamique, ouvre de nouvelles voies, dans la culture musicale et visuelle comme dans les technologies. Il y a aussi une histoire lourde et une situation géopolitique déterminante, qu'il nous faut comprendre ». Aujourd'hui la Corée du Sud est même devenue une destination touristique incontournable, tant elle fascine à travers différents domaines d'expression : la K-Pop, les séries TV et le cinéma, mais aussi la beauté, la mode et le dessin manga coréen, le Manhwa.

En assurant une présence de l'Alma mater au sein du Printemps culturel neuchâtelois tourné vers la K-culture, Loris Petris met cette année tout le monde d'accord.

Les leçons très actuelles du Tribunal d'opinion de Tokyo

Camille Montavon s'est plongée il y a des années déjà dans le fonctionnement du Tribunal d'opinion de Tokyo, mécanisme de justice alternative mis sur pied en 2000 et traitant de crimes sexuels de masse perpétrés durant la Seconde Guerre mondiale. Des centaines de milliers de femmes, en majeure partie d'origine coréenne, ont été exploitées sexuellement via un système mis en place par l'armée impériale japonaise. Ces délits n'ont été jugés ni par des juridictions nationales, ni par la justice internationale.

à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

Justice restaurative

Il y a quelques années, alors étudiante de Master en droit à l'Université de Neuchâtel, Camille Montavon découvre avec intérêt la thématique des tribunaux d'opinion. Elle s'étonne alors de la méconnaissance entourant ces dispositifs de justice alternative. Il n'en fallait pas plus pour éveiller sa curiosité intellectuelle. Camille Montavon en fait tout d'abord le sujet de son travail de Master, en s'intéressant au Tribunal d'opinion de Tokyo, puis l'un des points centraux de sa thèse de doctorat.

« Les tribunaux d'opinion sont créés en raison des manques et des défaillances des tribunaux étatiques et internationaux. Ils visent à dénoncer des problématiques absentes des agendas politiques et à offrir une forme de justice aux victimes. Ils constituent une résistance à l'impunité des crimes de masse, venant de la société civile », explique la chercheuse, qui aujourd'hui est notamment chargée d'enseignement de la philosophie du droit,

Mis en place en 2000 par des organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes, le Tribunal d'opinion de Tokyo répond à un besoin de justice exprimé par des survivantes. Durant la Seconde Guerre mondiale, des centaines de milliers de femmes, pour la majorité d'origine coréenne, ont été victimes d'un système d'esclavage sexuel de masse orchestré par l'armée impériale japonaise. Ces délits n'ont jamais été condamnés par les juridictions nationales et internationales ; ils ont notamment été passés sous silence lors du procès de Tokyo en 1946, lors duquel les grands criminels de guerre japonais ont été jugés.

Valeur symbolique et reconnaissance

Les tribunaux d'opinion se distinguent des tribunaux traditionnels par plusieurs aspects. En premier lieu, ils s'en éloignent car ils sont mis en place par des membres de la société civile, des organisations non gouvernementales, des associations de victimes. En second lieu, ils n'ont aucun pouvoir contraignant et leurs verdicts ont une valeur surtout symbolique, axée sur la reconnaissance des faits et des victimes.

Durant sa thèse de doctorat, Camille Montavon a étudié en profondeur et de manière transversale ces dispositifs, parfois assimilés à une forme de justice restaurative. Au cours de cette recherche,

elle tente d'expliquer le décalage qui existe entre d'un côté la prolifération de tribunaux d'opinion et de l'autre, leur absence dans le champ du droit et dans la littérature juridique.

Point de départ, Tokyo

« Mon intérêt pour les tribunaux d'opinion, et notamment pour celui de Tokyo, s'explique aisément au regard de mes principaux domaines de recherche : le droit pénal, la philosophie du droit et les modes alternatifs de traitement des crimes. Cette thématique s'inscrit dans la lignée de mes intérêts scientifiques, notamment les enjeux de légitimité, de pouvoir et de reconnaissance qui sont au cœur du droit, notamment eu égard à la fonction symbolique du droit pénal, qui peut être à la fois un outil étatique de répression et un instrument de revendication pour davantage de justice sociale », détaille Camille Montavon.

Les tribunaux d'opinion sont considérés comme illégitimes par les Etats et par les juristes, qui par conséquent ne s'y réfèrent pas. Pourtant, ces systèmes alternatifs offrent une importante validation de faits qui n'ont pas été reconnus par les institutions officielles, qu'elles aient été mises en place par un Etat ou par une organisation internationale. De façon générale, ces systèmes de justice alternative continuent d'émerger. Ceci

parce que les situations d'impunité de crimes de masse se multiplient à travers le monde, en raison des limites de la justice pénale internationale.

« Le Tribunal d'opinion de Tokyo est aujourd'hui encore très actuel, dans le sens où ses travaux, ses archives, sont un rappel constant de violences politiques extrêmes et ce rappel est important d'un point de vue mémoriel, notamment dans un objectif de non-répétition de ces violences », conclut Camille Montavon.

Camille Montavon, chargée d'enseignement à la Faculté de droit



En savoir plus :

Montavon Camille, Les tribunaux d'opinion face à l'impunité des crimes de masse : quelle légitimité, pour quelle effectivité ?, thèse de doctorat, Helbing Lichtenhahn, Bâle, 2023



La Spy Party en deux mots

L'action se déroule dans un bar de la ville imaginaire d'Ostania. Elle implique entre 12 et 20 joueuses et joueurs, ainsi que trois arbitres. Quatre catégories de personnages sont en lice : la police d'Ostania (en uniforme ou en civil), des espions de la ville ennemie Westalis, des malfrats et des civils. Chaque joueur ou joueuse reçoit une banane dans laquelle se trouvent des cartes qui dévoilent son identité, ses missions et les énigmes à résoudre. Certains gestes sont accomplis au vu et au su de tout le monde, d'autres sont classés « missions discrètes ». La ruse tient une place prépondérante : espions et malfrats doivent échapper à la vigilance de la police, tandis que cette dernière a pour objectif d'identifier les hors-la-loi à partir des indices révélés tout au long de la partie. Soit en quatre manches de vingt minutes.



Tiago Pinto,
membre de l'AWA
et initiateur du jeu



Une idée venue du Japon

Une association regroupant des passionné-e-s de jeux, d'animes, de mangas et de K-pop a vu le jour en 2017 sous l'impulsion de trois étudiantes de la FLSH. Cette année, l'Asian Wave Association (AWA) tient un stand à Ludesco, le festival de jeux de société de La Chaux-de-Fonds, pour inviter le public à tester une création « grandeur nature » inspirée d'un anime japonais à succès.

Un bar en ville accueille une soirée mondaine. Dans une ambiance feutrée à la lumière tamisée, une dizaine d'hommes et de femmes échangent quelques mots et se jaugent du regard, un verre à la main. Les rôles, les missions à mener, plus ou moins discrètement, ainsi que les énigmes à résoudre figurent sur les cartes qu'on vient de leur distribuer. La Spy Party peut démarrer.

Incarner les personnages

Ce jeu de rôle « grandeur nature », où les participantes et participants incarnent physiquement leurs personnages, a été imaginé par Tiago Pinto, un membre de l'AWA, à partir d'une scène de la série nipponne à succès *Spy x Family*. L'aventure a commencé quand cet informaticien de la région neuchâteloise a repéré il y a un an et demi sur les réseaux sociaux les activités de l'association étudiante. Ni une, ni deux, il décide d'en devenir membre. Très vite, des idées fusent pour développer un jeu de rôle qui corresponde à l'imaginaire de la joyeuse bande.

« J'aime regrouper les gens, participer à des événements originaux et drôles avant tout, s'enthousiasme Tiago Pinto. Mais j'ai une

préférence pour des concepts impliquant de la réflexion, de la stratégie, voire du bluff. » Le nouveau venu s'inspire de la série *Spy x Family* dont l'atmosphère sombre et totalitaire se prête bien aux enquêtes à y mener. S'en sont suivis plusieurs mois de travail collectif, avec la venue dans le projet de quatre autres membres de l'AWA (Aurelia, Catherine, Sevda et Siobhan), pour créer les accessoires nécessaires, et en particulier les cartes du jeu.

À la JapaNeuch

Les choses prennent un peu plus d'ampleur à la JapaNeuch 2024, un festival consacré à la culture ludique du pays du Soleil levant. L'AWA y enchaîne les rencontres pour faire connaître le projet. Des dialogues s'installent avec le Service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds et de fil en aiguille débouchent sur une belle opportunité : un stand à Ludesco, le festival de jeux de société qui se tient chaque année dans la métropole horlogère.

Trouver des locaux

Le plus difficile aura été de trouver des locaux pour rôder le jeu. Deux soirées tests ont été réalisées. L'une s'est tenue dans une salle de la Société étudiante des Belles-Lettres, et la seconde sur le site de Ludesco.

« Notre création est désormais en phase finale, mais nous prévoyons de l'améliorer continuellement grâce aux retours des joueuses et joueurs lors des différents événements auxquels nous participerons », relate Sevda Emekli, co-fondatrice et présidente de l'AWA.

Une vague née à l'UniNE

L'Asian Wave Association a été créée en 2017 par un trio d'étudiantes de la FLSH : Sevda, Catherine et Rokhsar. Toutes trois ont quitté l'UniNE depuis, mais restent encore actives au sein de l'AWA.

En 2025, en plus de sa présence à Ludesco, l'AWA fait partie intégrante du Printemps culturel neuchâtelois. Sous son impulsion verront le jour des ateliers de danse avec Jay Kim, en collaboration avec Dear My Korea, une soirée Hwaiting comprenant une immersion dans un tv show connu des fans de K-pop, un atelier culinaire coréen et la projection d'un concert d'Ateez, un célèbre boys band coréen.



En savoir plus :

L'Asian Wave Association sur Instagram :
@awa_unine
<https://ludesco.ch/>



Adrian Holzer est actuellement visiting professor à la University of Technology Sydney (UTS).

La notation sociale telle que testée depuis une dizaine d'années en Chine visait au départ à définir le potentiel économique des individus, des entreprises et des institutions. Mais qu'en est-il dans notre pays ? Quels secteurs invitent le public à évaluer par des notes leurs services ? Pour en savoir plus, TA-SWISS, la fondation de la Confédération pour l'évaluation des choix technologiques, a lancé en automne 2024 un appel à projet auquel a répondu l'Université de Neuchâtel.

Que ce soit pour choisir un restaurant, une chambre d'hôtel, une destination touristique, nous jetons souvent un œil aux avis qui s'affichent sur les plateformes en ligne. « Vous accorderez plus facilement votre confiance à un chauffeur Uber évalué avec cinq étoiles. De même, la commerçante sur e-bay qui affiche 800 revues positives vous encouragera davantage à faire une transaction avec elle », illustre Adrian Holzer, professeur en management des

systèmes d'informations à l'UniNE. Face à ce constat, TA-SWISS a lancé un appel à projet visant à « établir un état des lieux et une typologie des systèmes » de notation sociale dans notre pays.

Actuellement, l'usage le plus répandu relève du secteur économique. Il passe par la collecte des profils d'utilisatrices et d'utilisateurs de sites commerciaux. « Un score de vos comportements d'achat peut indiquer le type de consommatrice ou de consommateur que vous êtes. Il peut aider les entreprises à personnaliser leurs offres pour vous. Pensez aux publicités ciblées sur

Noter et être noté, une tendance en question

les réseaux sociaux », poursuit Adrian Holzer, chercheur impliqué dans le projet de TA-SWISS.

L'IA dans la balance

Mais comment éviter que des mauvaises notes aient des conséquences sur des usages qui n'ont rien à voir avec le service évalué ? La question devient d'autant plus sensible à l'heure des outils d'intelligence artificielle (IA) de type ChatGPT. En agrégant les traces numériques laissées un peu partout sur la Toile, volontairement ou non, ces outils permettent de cibler encore mieux les personnes susceptibles d'être intéressées par tel ou tel produit. Ainsi, la tentation est grande d'exploiter ce trésor en le revendant à des tiers.

« Or, un score obtenu dans un certain contexte et utilisé dans un autre, avec potentiellement un effet punitif, peut être problématique, note Adrian Holzer. Si je traverse mal la route, devrais-je ensuite avoir des difficultés à obtenir un crédit bancaire ? »

La notation sociale est d'ailleurs clairement bannie par l'Acte sur l'intelligence artificielle de l'Union européenne. Est ainsi interdite « l'évaluation ou la classification d'individus ou de groupes sur la base de leur comportement social ou de leurs traits personnels, ce qui entraîne un traitement préjudiciable ou défavorable de ces personnes. »

Climat de confiance

En Chine toutefois, la notation sociale part d'une intention a priori louable. Elle se justifie par la volonté d'instaurer un climat de confiance et de sincérité dans la vie de la communauté. « Ce système de points facilite globalement l'accès à une carte de crédit dans ce pays, lequel est en général très difficile à obtenir », indique Adrian Holzer.

En Suisse, les traces numériques permettant techniquement de distribuer des bons et des mauvais points ne manquent pas. Des stratégies reposant sur la gamification, autrement dit sur le système de récompenses bien connu des adeptes de jeux vidéo, pourrait s'appliquer au domaine de la santé. Selon TA-SWISS, s'inspirer de la gamification aurait l'avantage d'encourager les bonnes actions plutôt que de punir par des réprimandes. Pensons ici à l'extrait du registre des poursuites. Il évalue des risques pour la solvabilité future, mais en contrepartie, il ne reflète jamais une gestion particulièrement prudente de l'argent, qui permettrait d'attribuer des bons points.

Santé et écologie

De même, un dossier du patient ne fournit que des informations sur les antécédents médicaux, mais pas sur un mode de vie spécifiquement favorable à la santé. C'est dans ce sens que certaines caisses-maladies suisses proposent à qui le souhaite un système qui récompense un style de vie actif.

Mais ne vous attendez pas pour autant à des espèces sonnantes et trébuchantes. Les bons points se traduisent le plus souvent par une réduction de la prime de l'assurance complémentaire ou par d'autres formes de bonus auprès de la compagnie d'assurance. On peut aussi parfois réclamer des bons d'achat auprès d'organisations partenaires.

Eviter la restriction des droits

TA-SWISS cite encore des applications dans une perspective écologique : la mobilité individuelle, suivie par l'enregistrement des positions des smartphones, la consommation énergétique qui se fait à distance par des compteurs électriques intelligents, ou encore le « Swiss Climate Score », un outil servant à encourager des placements financiers compatibles avec des objectifs durables du point de vue climatique. Comment dès lors trouver un équilibre entre des actions objectivement bénéfiques pour la société tout en évitant des restrictions des droits individuels ? Des éléments de réponse sont attendus d'ici avril 2026.



En savoir plus :

Appel à projet de TA-SWISS «Systèmes de scoring social» :
<https://www.ta-swiss.ch/fr/social-scoring>

PRINTEMPS CULTUREL NEUCHÂTELOIS 2025

K-culture, jusqu'à l'étourdissement
20 mars – 21 juin

Pour célébrer la 6^e édition de cette manifestation cantonale devenue incontournable, les projecteurs se braquent sur la péninsule coréenne, conviée à venir occuper le devant de toutes nos scènes !

Depuis quelques années, la vague coréenne ou « hallyu » déferle sur l'Occident. Toutes ses productions tourbillonnantes, marquées du sceau « made in Korea », envahissent notre quotidien via nos plateformes et écrans. Elles sont les émanations les plus significatives de ce qu'on désigne communément par le terme de K-culture.

Soirée d'ouverture : 19 mars 2025 à 18h15, à l'Heure bleue, La Chaux-de-Fonds

En savoir plus : www.printempsculturel.ch

Impressum :
Bureau presse et promotion, Université de Neuchâtel
Rédaction : Igor Chlebny, Julie Mégevand
Bonus multimédia : Jennifer Keller
Photos : Guillaume Perret, sauf p.11: Pauline Futeran (UTS)
Illustrations : p.1, 2, 4, 7, 8: Blablagueuse; p.12: Supero
Layout : Leitmotiv, Fred Wuthrich
Impression sur papier recyclé FSC : IJC
Parution : mars 2025. Paraît 3 à 4 fois par an.

